
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent vingt-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 28 janvier 2020, à 10 h 15

Président : M. Rachid Belbaki (Algérie)

GE.20-03675 (F) 220520 220520



* 2 0 0 3 6 7 5 *

Merci de recycler



Le Président : Je déclare ouverte la 1525^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Excellences, Mesdames et Messieurs, M^{me} Valovaya. Avant de poursuivre l'examen de notre ordre du jour pour aujourd'hui, j'ai le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à un nouveau collègue qui a pris ses fonctions depuis la fin de la session 2019 : M. Hashmi, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Au nom de mon propre gouvernement et au nom de la Conférence, je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer de notre entière coopération et de notre plein appui dans vos nouvelles missions. Je souhaite vous informer par ailleurs que lors de nos travaux, au cours de cette matinée, je compte procéder comme suit : examiner tout d'abord les demandes des États non membres de participation aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs ; puis entendre une déclaration prononcée par M^{me} Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence et représentante personnelle du Secrétaire général des Nations Unies, au nom du Secrétaire général des Nations Unies ; donner la parole aux délégations inscrites sur la liste des orateurs ; suspendre la séance officielle et passer en séance informelle. Une fois notre discussion terminée, je reprendrai la séance officielle.

Je voudrais maintenant que la Conférence examine les demandes des États non membres de participation aux travaux de la Conférence reçues à la date d'hier, lundi 27 janvier 2020, à 15 heures, qui figurent dans le document CD/WP/625, dont vous êtes saisis. Toute autre demande émanant d'États non membres reçue après cette date sera présentée pour examen et décision lors des futures séances plénières. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à nos travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Permettez-moi de suspendre la séance un bref instant afin de permettre aux Représentants des États non membres qui viennent d'être invités à participer aux travaux de la Conférence de prendre place dans la salle du Conseil. Je suspens la séance.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président : Excellences, Mesdames et Messieurs. À cette séance, nous entendrons tout d'abord une déclaration prononcée par M^{me} Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence et représentante personnelle du Secrétaire général des Nations Unies, au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres. Par la suite, j'ai l'intention de donner la parole aux Représentants et Ambassadeurs des pays suivants : Fédération de Russie, Maroc, Pakistan, Égypte, Belgique, Sri Lanka, Finlande, Suisse, États-Unis d'Amérique, Venezuela et Allemagne. Excellences, chers collègues, j'ai le plaisir de donner maintenant la parole à M^{me} Tatiana Valovaya.

M^{me} Valovaya (Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et représentante personnelle du Secrétaire général de l'ONU) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai maintenant le plaisir de vous donner lecture du message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies :

Notre monde aborde l'année 2020 dans un climat d'incertitude et d'insécurité. Une des principales causes de ce climat est à chercher, pour dire les choses de façon abrupte, dans l'état d'atrophie de nos instruments, de nos institutions et de nos ambitions en matière de désarmement.

Les instruments majeurs de limitation des armements qui avaient préservé la stabilité et établi les conditions nécessaires à la réduction du rôle des armes nucléaires ont été abandonnés, et le vide ainsi créé est rapidement remplacé par une nouvelle compétition dans le domaine des armements.

En l'absence de mécanismes puissants susceptibles de faire reculer la méfiance et de renforcer la confiance, les signaux inquiétants se multiplient. Dans le

même temps, les nouvelles technologies dans le domaine des armements progressent et leurs applications déstabilisantes sont mal connues.

Toutes ces évolutions inquiétantes fragilisent la paix et elles font partie des principaux facteurs qui, il y a deux ans, m'ont conduit à décider de lancer le programme de désarmement « Assurer notre avenir commun ».

Depuis, les institutions des Nations Unies promeuvent cet agenda et nouent de nouveaux partenariats. Un certain nombre d'États membres ont pris l'initiative de porter ou d'appuyer certaines actions.

Pourtant, il est évident qu'il faudrait faire beaucoup plus pour surmonter les profondes divisions qui contribuent, notamment, à faire perdurer le blocage qui paralyse cette instance depuis plus de deux décennies.

C'est pourquoi je m'emploie activement à explorer ce que l'ONU pourrait faire de plus pour contribuer à façonner une nouvelle vision du désarmement. J'attends avec intérêt de coopérer avec vous à cette action dans les mois qui viennent. Cette démarche pourrait poser les fondements d'un nouveau consensus en vue d'améliorer collectivement la situation internationale. Elle contribuerait aussi utilement à la revitalisation de cette instance et de son ordre du jour, que nous attendons depuis trop longtemps.

Nous n'avons pas un instant à perdre. Récemment, nous avons été témoins de l'abandon du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, de la fragilité du Plan d'action global commun et des incertitudes entourant le nouveau Traité START.

Le monde ne peut pas se permettre de perdre les piliers de l'édifice international du désarmement et de la maîtrise des armements sans solution de remplacement viable.

La Conférence du désarmement a été créée et appelée à devenir l'instance internationale de négociation par excellence pour résoudre les difficiles questions afférentes aux armements et à la sécurité.

Les délégations réunies ici représentent ce qui se fait de mieux en matière de compétences sur la sécurité internationale et le désarmement. Il est donc tout à fait naturel que vous soyez à la pointe du dialogue stratégique dont notre monde a besoin pour assurer notre avenir commun.

Je suis encouragé par le développement du partenariat et de la collaboration entre les présidences de la Conférence et j'espère que votre dynamisme lui permettra de retrouver sa raison d'être originelle en 2020.

Le Président : Je remercie M^{me} Valovaya et le Secrétaire général pour la déclaration et les paroles aimables adressées à la Conférence et au Président. Je voudrais maintenant passer à la liste des orateurs pour aujourd'hui.

La première délégation sur notre liste est la délégation de la Fédération de Russie. Je donne la parole à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, M^{me} la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, chers collègues, je félicite tout d'abord l'Algérie d'avoir accédé à la présidence de la Conférence en 2020. J'espère que vous-même et les autres Présidents de cette année parviendrez à faire progresser de façon significative les travaux de cette instance. Vous pouvez compter sur notre appui et notre coopération indéfectibles.

Nous constatons avec regrets que la situation internationale en matière de sécurité ne cesse de se dégrader. Les tensions grandissent, la situation devient de moins en moins prévisible, les anciennes menaces se renforcent, des difficultés nouvelles apparaissent et les facteurs militaires et politiques qui fragilisent la stabilité internationale gagnent du terrain, tout cela dans un contexte marqué par l'effondrement du système formé par les traités relatifs à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération.

Compte tenu de cette situation et en cette période cruciale pour la sécurité internationale, le rôle du mécanisme de désarmement des Nations Unies et de son fer de lance que constitue la Conférence du désarmement est décuplé. Seul ce mécanisme permet de prendre en compte les positions de tous les pays en respectant scrupuleusement les principes du multilatéralisme et les garanties d'une sécurité égale et indivisible pour tous les États et aussi d'élaborer, sur la base de la règle du consensus, des traités juridiquement contraignants efficaces et viables sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération.

La semaine dernière, nous avons adopté pour la Conférence un ordre du jour qui couvre les questions les plus importantes pour la sécurité internationale. Ce faisant, les États membres ont pris l'engagement de faire pleinement usage de la plateforme genevoise et de son mandat pour examiner ces points de manière approfondie.

Nous sommes réalistes et connaissons parfaitement les difficultés qu'il faudra surmonter avant que la Conférence soit en capacité de reprendre son travail de fond et en particulier un processus de négociation. Toutefois, nous sommes déterminés à faire le maximum, en étroite coopération avec les autres délégations, les six Présidents de la session annuelle, le secrétariat de la Conférence, le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et la Secrétaire générale de la Conférence, pour surmonter les divergences et travailler au rapprochement des positions tant sur les points spécifiques de son ordre du jour que sur les questions relatives à l'organisation de ses travaux.

Nous encourageons les États membres à travailler ensemble pour permettre à la Conférence de reprendre les négociations et à adopter une position constructive dans l'examen des points de l'ordre du jour à la lumière de la responsabilité qui nous incombe de préserver la paix et de renforcer la sécurité internationale. Nous avons tous de bonnes raisons de le faire, car il existe des bases solides pour commencer des négociations sur certaines questions. La Conférence du désarmement a été saisie par la Russie et la Chine d'un projet actualisé de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux ainsi que des éléments d'une possible convention sur la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Nous pensons que tant la prévention d'une course aux armements dans l'espace que la prévention du terrorisme impliquant des armes de destruction massive appellent une attention accrue de la part de la Conférence et que, compte tenu du travail préparatoire accompli, ces questions sont arrivées à maturité pour la négociation.

Nous sommes favorables à la poursuite de discussions approfondies sur les sept points de l'ordre du jour. Dans le même temps, nous pensons, à l'image d'autres membres de la Conférence, qu'il est inutile de parler pour ne rien dire. Tout débat sur une question quelle qu'elle soit devra être constructif et nous rapprocher du mandat et des objectifs de la Conférence, lesquels consistent à négocier et conclure de nouveaux instruments juridiquement contraignants dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. À cet égard, nous pensons que l'expérience que nous avons acquise en 2018 avec la création d'organes subsidiaires est utile, mais nous devons l'analyser attentivement de façon à améliorer l'efficacité et l'efficacité des débats qui se tiendront au sein des organes subsidiaires nouvellement créés.

Nous ne sommes pas de ceux qui se contenteraient d'élaborer et d'approuver un ensemble de normes, de règles, de codes de conduite ou de pratiques optimales.

Je souligne que toutes nos expériences positives confirment qu'il n'est d'autre solution que celle qui consiste à consolider les accords ayant pris la forme d'instruments juridiquement contraignants, lesquels ne laissent aucune place aux interprétations arbitraires et au non-respect de leurs dispositions. Les traités doivent être respectés, parce que leur rédaction a été le résultat de l'expression d'une volonté politique. Aucun mécanisme soumis à une acceptation de nature volontaire n'aura jamais force obligatoire. Nul n'est besoin de préciser que l'architecture actuelle de la sécurité internationale repose sur des traités qui constituent la principale source de droit, et nous ne voyons pas pourquoi il devrait en être autrement.

Nous appuyons l'initiative des six Présidents de la session de travailler ensemble pour assurer la continuité de la session. Dans le même temps, nous espérons que cette nouvelle organisation, loin de se prêter à des approches arbitraires ou d'imposer une démarche définie dans un cadre restrictif, conduira à un renforcement de la coopération avec les délégations afin de prendre en considération à la fois la dimension nationale et la dimension des groupes géographiques.

Nous ne sommes en principe pas opposés à l'idée d'examiner les méthodes de travail de la Conférence à n'importe quel moment de la présente session, mais nous pensons que cette instance dispose des outils nécessaires pour surmonter les divergences et travailler efficacement. Les États observateurs ont à cet égard un rôle important à jouer dans les travaux de la Conférence. Tout État peut, en participant à la Conférence en qualité d'observateur, prendre part aux discussions et examiner les questions urgentes inscrites à son ordre du jour. Nous pensons qu'à l'instar des travaux de la Conférence elle-même, les observateurs devraient être protégés contre les attitudes discriminatoires dictées par certaines politiques nationales. Dans ces conditions, la position de la Turquie concernant la demande de Chypre de siéger en qualité d'observateur est regrettable. La Russie s'est toujours opposée à la politisation de quelque question que ce soit au sein de la Conférence du désarmement, que ce soit sur le fond ou du point de vue de la procédure, et elle espère que ses collègues turcs retireront leurs objections à la participation de Chypre aux travaux de la Conférence. Une telle mesure serait pleinement conforme aux principes du multilatéralisme et de l'égalité souveraine des États, et aussi avec l'esprit de coopération qui sous-tend les travaux de cette auguste instance.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Maroc.

M. Zniber (Maroc) : Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, Excellences. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de notre Conférence et de vous adresser nos vœux de succès dans cette entreprise qui intervient dans un contexte fragile, volatil et complexe sur le plan de la sécurité au niveau international.

C'est pourquoi, à notre humble avis, un constat franc et lucide à l'endroit de la Conférence du désarmement s'impose pour définir les réponses appropriées qu'il convient d'apporter à cette situation de blocage que nous vivons depuis bientôt un quart de siècle ainsi qu'à l'incapacité à adopter un programme de travail, mais surtout à engendrer de nouvelles négociations normatives dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Dans le cadre de cet exercice indispensable, le programme de désarmement intitulé « Assurer notre avenir commun », engagé par Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pourrait, comme nous l'avons déjà souligné, constituer un levier important en ce sens qu'il est venu répondre à la détérioration de la sécurité internationale marquée par le regain des tensions et des menaces de rupture de la paix, comme cela a été souligné ce matin avec force et éloquence par Madame la Secrétaire générale de notre Conférence au nom de Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Cette initiative fondamentalement globale du Secrétaire général des Nations Unies, qui couvre plusieurs facettes des champs d'action de la Conférence, se préoccupe aussi bien des aspects de désarmement à proprement parler que de l'impact du développement technologique et des formes nouvelles de confrontation armée sur les populations civiles. Cela étant, il est évident qu'il n'est pas simple de concilier la réalité politique et l'impératif de sécurité avec la responsabilité humanitaire, comme nous le constatons depuis malheureusement assez longtemps dans nos débats au sein de cette Conférence. Nous devrions donc travailler tous pour réaliser nos aspirations à parvenir à un monde plus stable et plus sûr. Au-delà de la rhétorique, ce sont justement ces difficultés qui montrent combien il est nécessaire que les États membres s'engagent résolument à faire preuve de créativité et d'imagination mais surtout de volonté politique pour trouver des terrains d'entente à même de redynamiser cette instance, qui demeure l'unique organe multilatéral de négociation d'instruments juridiques de désarmement, faut-il le souligner à nouveau.

Si nos prédécesseurs ont réussi le pari de négocier des accords multilatéraux couvrant les principaux champs d'action du désarmement, qui représentent aujourd'hui la pierre angulaire du système de la sécurité et du désarmement, et dont j'ai eu l'honneur de participer aux travaux d'élaboration en tant que jeune diplomate il y a plus d'un quart de siècle, au nom de mon pays, soyons ceux qui sauront marquer le point de rupture avec les deux décennies de blocage. Pour ce faire, la confiance et la volonté politique, comme je l'ai déjà mentionné, sont les maîtres-mots pour redonner vie et sens à cette instance et lui permettre de mener à bien ses missions à travers le consensus, gage de respect des principes démocratiques qui sont le fondement de notre fonctionnement. En ce sens, il est nécessaire d'œuvrer collectivement en faveur de l'adoption d'un programme de travail consensuel qui puisse être mis en œuvre, et permettre ainsi à la Conférence de recouvrer sa place significative sur la scène internationale dans le domaine qui la concerne.

Je tiens à rappeler que le Royaume du Maroc s'est prononcé sur la méthodologie à suivre pour adopter un tel programme de travail en apportant un soutien, déjà l'an passé, au projet présenté lors de cette dernière session. Dans le cadre de cette méthodologie, il nous semble qu'il est crucial d'adopter un programme de travail mais qu'il est encore plus crucial de négocier sur l'ensemble des points inscrits à notre ordre du jour. Naturellement, pour ce faire, il convient non pas de faire des procès d'intention mais bien d'être pragmatiques face aux défis rencontrés par la communauté internationale en ce qui concerne la prolifération des armes de destruction massive mais aussi des armes de nouvelle génération, objet de graves préoccupations non seulement pour les États et les gouvernements mais également pour la société civile.

Avant de conclure, je souhaite juste souligner de nouveau que, malgré toutes ces difficultés et ces blocages, la Conférence du désarmement a démontré sa capacité de résistance et de résilience comme organe incontournable et forum indispensable pour la communauté des Nations désireuses de promouvoir la paix, la sécurité et l'entente sur les sujets cruciaux que nous avons abordés.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur du Maroc de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence de la Conférence du désarmement. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter d'avoir accédé à la première présidence de la session annuelle de la Conférence du désarmement. Nous nous félicitons de l'esprit de concertation, de transparence et de coopération dont vous faites preuve dans l'exercice de vos responsabilités. Vous pouvez compter sur notre coopération sans faille.

Nous sommes très satisfaits de l'appui accordé par le secrétariat sous la direction éclairée de M^{me} Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, et sa remarquable équipe. Je remercie en outre M^{me} Valovaya pour les réflexions instructives qu'elle nous a livrées aujourd'hui.

Je reçois avec reconnaissance les chaleureuses paroles de bienvenue que vous-même, Monsieur le Président, et toutes les autres délégations m'ont adressées alors que je prenais mes fonctions de Représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies et d'Ambassadeur à la Conférence du désarmement. C'est pour moi un grand honneur et un privilège de représenter mon pays au sein de cette auguste instance. Je me réjouis de travailler avec toutes les délégations et compte sur votre appui et sur votre coopération.

Le Pakistan considère la Conférence comme un organe vital de l'architecture de la sécurité multilatérale, comme l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et comme une pièce maîtresse du mécanisme de désarmement de l'ONU. Nous attachons une haute importance à la Conférence et restons déterminés à la faire fonctionner efficacement. Cette instance est unique en ce que tous les États dotés de moyens militaires importants participent en son sein dans des conditions d'égalité au règlement de tout un éventail de questions en vue de promouvoir la paix et la stabilité par la maîtrise des armements et le désarmement.

Nous assistons actuellement à une évolution importante des conditions qui caractérisent la sécurité du monde. Certains pays s'attachent de plus en plus fortement à préserver ou renforcer leur domination militaire au détriment de la sécurité des autres. Cette attitude et cette posture ont évidemment des conséquences directes sur le mécanisme multilatéral du désarmement et plus particulièrement sur la Conférence du désarmement.

La duplicité, la discrimination et la sélectivité continuent de guider les politiques de certains États majeurs, contribuant ainsi à fragiliser les anciennes normes mondiales de non-prolifération et l'ordre international basé sur des règles. Alors que des technologies innovantes et sophistiquées prennent rapidement la forme de nouveaux types d'armes, de vecteurs et de méthodes de guerre, les règles internationales régissant leur utilisation tardent à voir le jour.

En Asie du Sud, un pays poursuit sa politique hégémonique, comme l'illustrent plusieurs déclarations de personnalités haut placées ou des initiatives telles que la nucléarisation de l'océan Indien, la diversification, la multiplication, l'extension et la préparation opérationnelle des vecteurs d'armes classiques et d'armes nucléaires, l'acquisition de missiles antimissiles et de d'aéronefs sans pilote à long rayon d'action et la démonstration d'armes antisatellites.

Cette politique de domination en Asie du Sud a, dans une large mesure, été rendue possible par certains États qui fournissent du matériel militaire de pointe et des technologies sensibles. Dans cette quête de domination, les considérations stratégiques et commerciales ont clairement pris le pas sur les impératifs afférents à la stabilité régionale.

Le révisionnisme discriminatoire de l'ordre mondial, caractérisé par l'octroi d'exemptions et d'exceptions à certains pays, ajoute à l'instabilité régionale de l'Asie du Sud. Ces exemptions ont permis à ce pays de libérer des réserves internes d'uranium limitées et de les consacrer exclusivement à son programme stratégique et à la constitution d'un stock de matières fissiles de qualité militaire. L'accumulation de ces offres généreuses a pour effet de favoriser le développement de doctrines agressives, une accumulation déstabilisante d'armes et un sentiment généralisé d'impunité. Le 16 août 2019, le Ministre de la défense de ce pays a explicitement et de manière tout à fait officielle remis en question la politique déclaratoire de « non-première utilisation » de son pays.

La politique de domination incontestée, lorsqu'elle va de pair avec un sentiment d'impunité croissant, fait surgir des dangers sans précédent en Asie du Sud, dont les victimes toutes désignées sont les 8 millions d'habitants du Jammu-et-Cachemire occupé détenus depuis plus de cinq mois dans la plus grande prison à ciel ouvert du monde par plus de 800 000 membres des forces de sécurité.

Les initiatives prises le 5 août 2019 défient ouvertement le droit international et les injonctions du Conseil de sécurité, leur principal objectif étant de modifier la composition démographique du territoire occupé et de priver les habitants de leur droit inaliénable à l'autodétermination.

Ces mesures sont illégales et unilatérales, et elles violent de façon flagrante les résolutions du Conseil de sécurité en vertu desquelles la question du Jammu-et-Cachemire demeure un différend international reconnu. Seul un plébiscite supervisé par l'ONU permettra de régler la situation. Les politiques et les initiatives dont je viens de parler constituent une grave menace pour la paix et la sécurité en Asie du Sud et au-delà.

Le Pakistan est épris de paix. Le Pakistan aspire à la stabilité stratégique. Le Pakistan souhaite se concentrer sur son programme de développement socioéconomique. Nous souhaitons établir avec nos voisins et au-delà des relations normales et saines basées sur l'égalité souveraine et le respect mutuel. Pourtant, le Pakistan ne peut ignorer l'évolution de l'environnement stratégique dans sa proximité immédiate. Nous avons été contraints de prendre les mesures nécessaires pour assurer notre sécurité et établir une dissuasion crédible contre toute forme d'agression. Notre action demeure néanmoins guidée par la retenue et le sens des responsabilités ainsi que par notre souci d'éviter une course aux armements.

La paix et la stabilité en Asie centrale ne pourront être établies sans résoudre les différends sous-jacents, sans l'adoption de mesures réciproques basées sur la retenue dans

les domaines nucléaire et balistique et sur la réduction du risque et sans l'instauration d'un équilibre entre les forces conventionnelles à travers un mécanisme de dialogue permanent propre à instaurer la confiance. Notre proposition visant à établir un régime stratégique basée sur la retenue en Asie du Sud tend vers ses objectifs, mais nous n'avons pas de partenaire désireux d'y parvenir.

Le Pakistan reste ouvert à toute initiative bilatérale ou multilatérale de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement fondée sur l'équité et susceptible de conduire à une sécurité égale et non diminuée pour tous les États concernés. Il est irréaliste d'aspirer à une sécurité absolue et à une liberté d'action illimitée pour soi-même tout en attendant des autres qu'ils sacrifient leurs propres intérêts légitimes en matière de sécurité.

La situation de la Conférence du désarmement est un reflet des réalités stratégiques actuelles. Le blocage ne peut être imputé aux méthodes de travail de la Conférence, lesquelles ont permis l'adoption d'instruments aussi fondamentaux que la Convention sur les armes biologiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence réunit en son sein tous les acteurs concernés et son Règlement intérieur permet à chacun de ses membres de préserver ses intérêts en matière de sécurité, conditions indispensables à la conclusion de traités sur le désarmement.

Le Pakistan demeure fermement attaché à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires au terme d'un processus universel, vérifiable et non discriminatoire. Il appuie l'ouverture de négociations à cette fin à la Conférence du désarmement. Comme l'a affirmé l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'objectif de ce processus doit être d'assurer le maintien d'une sécurité non diminuée, tout en ramenant les armements et les forces militaires au niveau le plus bas possible. Le désarmement nucléaire n'est pas seulement la raison d'être de la Conférence du désarmement ; il est aussi une priorité claire de la communauté internationale.

Le Pakistan appuie également l'ouverture immédiate de négociations à la Conférence en vue de conclure un traité sur des garanties de sécurité négatives et un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les récents événements ne font qu'accentuer l'urgence de conclure de tels instruments. Après le désarmement nucléaire, ce sont les questions des garanties de sécurité négatives et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui figurent depuis le plus longtemps à l'ordre du jour de la Conférence et elles sont aussi les plus mûres pour l'ouverture de négociations.

Le Pakistan est également prêt à se joindre aux travaux de fond de la Conférence sur les autres enjeux qui se dégagent et ont des répercussions directes sur la paix et la sécurité internationales, tels que le terrorisme chimique et biologique, la cyberguerre, les armes létales autonomes et les autres types de systèmes d'armes déstabilisants.

S'agissant de la question des matières fissiles, le Pakistan est d'avis qu'un traité qui ne ferait aucun cas des asymétries entre les stocks de matières fissiles nuirait à la stabilité internationale et régionale et irait à l'encontre de sa propre sécurité nationale. Un instrument qui se limiterait à mettre fin à la production de matières fissiles, selon ce qui est envisagé dans le mandat Shannon, ne contribuerait que très faiblement au désarmement nucléaire. Il ne ferait que figer le statu quo en conférant un avantage stratégique perpétuel à une poignée d'États.

Les asymétries dans notre région sont accentuées par les politiques discriminatoires de certains gros fournisseurs nucléaires. Pour cette raison, le Pakistan est favorable à un traité sur les matières fissiles qui couvrirait les stocks existants. Il est grand temps de renoncer au mandat Shannon, qui est dépassé, et de s'attacher à poser de nouvelles bases pour la négociation d'un traité dont le champ d'application engloberait explicitement les stocks existants et qui traiterait tous les États à égalité sans discrimination. Un traité qui n'imposerait aucun coût à ses promoteurs, mais qui aurait des effets délétères disproportionnés pour certains États, n'a aucune chance de voir le jour.

La réalité de la Conférence aujourd'hui est qu'il n'y a pas consensus sur l'ouverture de négociations sur une quelconque des questions inscrites à son ordre du jour. Nous pouvons par conséquent soit rester les bras croisés à nous lamenter sans fin à propos de ce blocage, soit faire preuve de pragmatisme et progresser vers la prochaine solution viable.

Nous pourrions ainsi mettre utilement à profit cette instance et engager des débats structurés sur tous les points de son ordre du jour de manière équilibrée et complète. De tels débats étaient monnaie courante dans le passé, sous diverses formes, et ils ont contribué à l'approfondissement de la compréhension des différentes perceptions. Ces débats structurés, qui ont prouvé leur utilité dans la réalisation de progrès sur les questions de fond, pourraient être relancés.

Nous vous remercions de nous avoir saisis d'un avant-projet de programme de travail. Nous l'examinerons avec tout le sérieux qu'il mérite et communiquerons notre position en temps voulu, après avoir consulté notre capitale. Nous participerons à cet exercice dans un esprit constructif.

Je termine mon intervention en soulignant que ma délégation restera un participant actif et constructif aux travaux de la Conférence. Nous reconnaissons pleinement les avantages de la coopération multilatérale telle qu'elle existe à la Conférence du désarmement et espérons que nous serons bientôt en mesure de commencer à travailler sur les questions de fond.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Égypte.

M. Youssef (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et aussi de féliciter l'Algérie d'avoir pris la direction de cette instance plus de dix ans après que ce pays a, en 2009, remporté un succès en permettant l'adoption du dernier programme de travail à avoir été adopté jusqu'à aujourd'hui. Nous sommes convaincus que votre riche expérience vous permettra de diriger la Conférence avec brio. Je vais maintenant m'exprimer en anglais.

(L'orateur poursuit en anglais)

Monsieur le Président, cette année sera marquée par plusieurs anniversaires importants pour la diplomatie multilatérale. Du soixante-quinzième anniversaire de l'Assemblée générale au cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'année 2020 devrait offrir à la communauté internationale plusieurs occasions de réaffirmer son attachement collectif au multilatéralisme, particulièrement dans le domaine du désarmement.

La session de 2020 de la Conférence du désarmement s'ouvre dans un climat déjà fragile qui tend à se dégrader davantage encore du point de vue de la sécurité, un climat dans lequel il est plus urgent que jamais de faire progresser le désarmement sous tous ses aspects. Comme nous l'a rappelé aujourd'hui même M^{me} Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, le programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU résonne comme un vibrant appel. En effet, les relations entre États se tendent, les normes existantes sont contestées et les avancées technologiques, porteuses de promesses, sont aussi sources de difficultés et de risques. La première des priorités pour la session de 2020 doit être de s'attaquer à ces difficultés et de réduire ces risques en s'appuyant sur l'architecture existante et en élaborant de nouvelles mesures sur le désarmement.

L'Égypte estime que la Conférence du désarmement est au cœur du mécanisme du désarmement. Unique instance multilatérale de négociation dans ce domaine, elle a en effet reçu pour mandat spécifique de négocier des instruments juridiquement contraignants relatifs au désarmement. Elle doit être redynamisée et dotée des moyens de jouer le rôle qui lui a été confié par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. L'impasse prolongée qui paralyse la Conférence ne doit plus durer et elle ne doit en aucun cas nous empêcher de faire le maximum pour réaliser une percée cette année.

Qu'il me soit permis, dans ce contexte, d'exposer la position égyptienne s'agissant des grandes priorités des travaux de la Conférence pour cette année.

En premier lieu, l'Égypte attache la plus haute importance à la négociation d'une convention globale sur les armes nucléaires à la Conférence, avec pour objectif final l'élimination complète et irréversible de ces armes selon un calendrier précis et sous un contrôle et une vérification efficaces sur le plan international. Dans ce contexte, le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue dans le contexte de la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour nous, tout programme de travail devra donc prévoir l'établissement d'un organe subsidiaire chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires ont pour responsabilité spécifique de s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire et de permettre l'ouverture immédiate de négociations.

En 2017, pour la première fois depuis que les armes nucléaires ont été utilisées, l'Assemblée générale a adopté un traité juridiquement contraignant et non discriminatoire interdisant les armes nucléaires. Malheureusement, cet instrument a été conclu en dehors de la Conférence du désarmement. Cet effort devra toutefois être prolongé au sein de la Conférence par la négociation d'une convention globale sur les armes nucléaires.

En deuxième lieu, la Conférence doit ouvrir des négociations sur un traité juridiquement contraignant, non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément au rapport du coordonnateur spécial de 1995 (CD/1299) et au mandat qu'il contient. Cet instrument devra contribuer à la fois aux objectifs de désarmement nucléaire et aux objectifs de non-prolifération nucléaire, un but qui ne sera pas atteint si les stocks de matières fissiles sont exclus de son champ d'application. Un instrument qui n'interdirait que la production de matières fissiles n'atteindrait pas l'objectif, car il s'écarterait de l'objectif de désarmement et le subvertirait. Les 13 mesures pratiques adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000 affirmaient la nécessité de négocier un tel instrument à la Conférence du désarmement. Vingt ans après l'adoption de ces mesures, cet appel n'a toujours pas été entendu.

En troisième lieu, l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Tant que ces armes n'auront pas été éliminées complètement, l'urgence de conclure un instrument universel, non soumis à conditions, irrévocable et juridiquement contraignant garantissant effectivement et en toutes circonstances les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes subsistera.

En quatrième lieu, il convient de porter une attention particulière au développement et au renforcement du régime juridique régissant la promotion durable des activités spatiales menées à des fins pacifiques et à la préservation de l'espace comme patrimoine commun de l'humanité. Le rôle essentiel des technologies spatiales dans toutes les activités humaines et l'extrême vulnérabilité de l'espace extra-atmosphérique nous imposent d'agir maintenant pour empêcher l'espace de devenir le théâtre d'une confrontation et d'une course aux armements. L'Égypte présente depuis des années à l'Assemblée générale, en alternance avec Sri Lanka, un projet de résolution relative à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace serait des plus utiles, considérant, notamment, les tendances inquiétantes qui laissent craindre une militarisation de l'espace et le développement de systèmes antisatellites par plusieurs États.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire se renforcent mutuellement et sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. C'est cet équilibre fondamental entre désarmement nucléaire et non-prolifération nucléaire ainsi que la nécessité de garantir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire qui ont conduit, en premier lieu, à l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au compromis qu'il a institué.

La Conférence du désarmement doit s'acquitter de son mandat et commencer à négocier des instruments juridiquement contraignants sur les quatre questions centrales de son ordre du jour. La persistance du blocage ne fait qu'éroder davantage le mandat de la Conférence et pourrait bien finir par provoquer son effondrement.

L'Égypte réclame sans cesse depuis des décennies, y compris en déployant elle-même des efforts à cet égard, l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. En 2019, s'est déroulé un événement marquant avec la création d'un processus sérieux destiné à appliquer les nombreuses résolutions internationales portant sur la création d'une zone exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Comme il en avait été chargé par l'Assemblée générale dans sa décision 73/546, le Secrétaire général de l'ONU a convoqué, en novembre 2019, une conférence chargée d'élaborer un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette conférence a achevé ses travaux par un succès marqué par la participation de 23 États de la région, en plus de la Chine, de la France, de la Russie et du Royaume-Uni, mais aussi de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et d'autres observateurs, lesquels ont tous participé de bonne foi à la conférence.

La conférence a adopté une déclaration politique équilibrée dans laquelle elle a réaffirmé ses principaux objectifs, le caractère inclusif de ce processus, la bonne foi des participants et l'ouverture à la participation des États invités qui n'avaient pas pris part à la première session.

Les délibérations et le succès de cette conférence prouvent sans le moindre doute que ce processus est une initiative inclusive, non discriminatoire et prometteuse qui a pour but de répondre aux préoccupations pertinentes de tous les États de la région. Nous invitons par conséquent les sceptiques à réexaminer leur position et à prendre en considération les aspects positifs de ce processus.

Monsieur le Président, l'Égypte apprécie votre détermination à engager un travail de fond à la Conférence du désarmement. Elle s'emploiera pendant toute la session annuelle à travailler de manière constructive avec vous et avec tous les États membres à la réalisation des objectifs de la Conférence, lesquels ne sont ni hors de portée ni rendus inaccessibles par quelque obstacle qui ne soit pas surmontable.

Pour conclure, mardi dernier, lors de la séance d'ouverture de la Conférence, il n'y a pas eu consensus sur la demande de Chypre de participer aux travaux de la Conférence en tant qu'observateur, demande que l'Égypte appuie sans réserve. Nous regrettons le rejet de cette demande et espérons qu'il sera possible d'éviter la politisation de la Conférence.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République arabe d'Égypte pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

(*L'orateur poursuit en français*) Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Belgique.

M. Muylle (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous souhaiter plein succès dans vos fonctions à la présidence de la Conférence du désarmement en ce début de l'année 2020. Soyez assuré du plein soutien de ma délégation. Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, M^{me} Valovaya, pour l'allocution qu'elle a prononcée au nom du Secrétaire général de l'ONU. Mon pays partage les préoccupations du Secrétaire général face aux tensions géopolitiques actuelles sur la scène internationale et soutient son appel à revitaliser la Conférence. Nous l'avons rappelé la semaine dernière, la Conférence du désarmement joue un rôle central en tant qu'instance multilatérale unique pour les négociations dans le domaine du désarmement et, à ce titre, il est important que la Conférence reprenne sans tarder sa fonction de moteur dans le chantier du désarmement qui nous occupe et qu'elle redouble d'efforts pour parvenir cette année à l'adoption d'un programme de travail. À cet égard, Monsieur le Président, je vous remercie pour le document non officiel que vous avez fait circuler hier soir et que nous allons examiner avec grand soin. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par l'Union européenne la semaine dernière et souhaite souligner quelques éléments à titre national.

S'agissant des travaux de la Conférence du désarmement, il est fondamental pour mon pays qu'ils soient inclusifs et transparents et qu'ils puissent être suivis par des États

non encore parties à la Conférence en qualité d'observateurs et, en ce sens, nous regrettons profondément le blocage par la Turquie dans l'octroi du statut d'observateur à Chypre. Nous exhortons la Turquie à reconsidérer sa décision.

En cette année où se tiendra la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mon pays réaffirme son attachement à ce traité qui constitue la pierre angulaire de notre politique en matière d'armement nucléaire et représente un rempart irremplaçable face aux risques de prolifération nucléaire. Il est non seulement nécessaire de le préserver mais également de le renforcer. Le Traité sur la non-prolifération est une œuvre collective. Si chacun d'entre nous en tire des bénéfices, le fait est que nous partageons aussi la responsabilité de faire en sorte qu'il fonctionne et que l'objectif de l'article VI en particulier soit atteint. À cet égard, il est fondamental de parvenir cette année à un engagement politique renouvelé de tous en soutien aux objectifs du Traité et nous appelons tous les États à transmettre en temps utile le rapport national par lequel ils informent les États parties des efforts entrepris pour mettre en œuvre le plan d'action de 2010. Une telle action témoignerait de la volonté de chaque État d'atteindre les objectifs du Traité.

Dans un contexte international caractérisé, sur le plan de la sécurité, par une modernisation et un renouvellement des capacités nucléaires, il est important également de renforcer la confiance mutuelle. Les garanties de sécurité négatives représentent de telles mesures de confiance importantes et elles devraient constituer l'un des avantages manifestes de toute adhésion au Traité tant que l'élimination totale de toutes les armes nucléaires est hors de portée tangible.

La Conférence du désarmement a un rôle primordial à jouer en matière de désarmement nucléaire. Mon pays reste fermement attaché à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, objectif qui doit être atteint de manière progressive. Cette approche graduelle prévoit des éléments qui se renforcent mutuellement. Des initiatives ont été prises récemment pour relancer des éléments de cette approche bloquée durant des années, entre autres l'objectif de parvenir à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous appelons au lancement sans délai de négociations pour l'adoption d'un traité au sein de la Conférence du désarmement.

La Belgique attache une importance particulière à un ordre international fondé sur la règle de droit et au rôle incontournable que jouait pour la sécurité euro-atlantique un instrument transparent et vérifiable tel que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ces trente dernières années. Nous regrettons que ce traité n'ait pu être préservé et nous sommes préoccupés par l'impact négatif d'un monde dépourvu de ce traité sur notre sécurité collective. Nous encourageons la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique à travailler à la réduction de leurs arsenaux nucléaires et à renforcer les mesures de confiance, de transparence et de vérification. À cet égard, nous appelons ces parties à entamer au plus tôt un dialogue actif pour la reconduction du Traité de réduction des armements stratégiques en 2021.

Mon pays salue les travaux conduits par le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire l'année dernière et les initiatives volontaires comme le partenariat international dont fait partie mon pays. La Belgique a ainsi organisé en septembre dernier une campagne de mesure pendant deux semaines en son centre national de recherche nucléaire. L'objectif de cette campagne était de tester une méthode de mesure permettant de distinguer entre le plutonium destiné aux armes nucléaires d'une part et le plutonium destiné à des fins civiles d'autre part.

La pertinence et l'importance de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont une nouvelle fois été démontrées dans le cadre des essais nucléaires réalisés par la République populaire démocratique de Corée. Condamner ces explosions illégales et provocatrices ne suffit pas. Il faut une norme juridiquement contraignante et universelle ainsi qu'un mécanisme de vérification internationalement reconnu et performant. Il n'y a qu'un seul instrument qui puisse garantir une interdiction complète des essais nucléaires et il n'y a qu'un seul instrument qui puisse détecter des essais cachés. Il n'y a donc pas d'alternative au Traité d'interdiction complète des essais

nucléaires et il n'y a pas de raccourci vers un monde dénucléarisé. Il passera forcément par l'entrée en vigueur de ce traité.

Mon pays réaffirme son plein soutien au Plan d'action global commun. Ce plan d'action demeure pertinent et doit être préservé. Il apporte des résultats concrets et il importe de continuer à œuvrer à sa mise en œuvre pleine et entière. Mon pays regrette le retrait des États-Unis de l'Accord. La Belgique appelle également l'Iran à revenir sur les mesures contrevenant au Plan d'action et à retrouver la voie de la conformité. Nous encourageons en ce sens les parties prenantes à mener un dialogue constructif dans le cadre du mécanisme de règlement des différends du Plan d'action.

La Belgique s'est portée candidate pour présider le Groupe des fournisseurs nucléaires pour la période 2020-2021. Cette présidence commencera par l'organisation d'une séance plénière à Bruxelles, fin juin 2020. Elle témoigne à la fois de notre engagement envers le cadre multilatéral de la non-prolifération tout autant que de notre disponibilité s'agissant du partage des fardeaux. Mon pays aura par ailleurs l'honneur de présider les travaux du Conseil de sécurité durant le mois de février. Nous y organiserons entre autres une réunion d'information sur le thème des armes légères et de petit calibre en présence de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu. Enfin, Monsieur le Président, la Belgique aura l'honneur de présider les travaux de cette Conférence en janvier 2021. Nous débiterons les travaux préparatoires de cette présidence à la fin de cette année, en collaboration étroite avec les six Présidents de la prochaine session, avec lesquels nous nous réjouissons de collaborer. Dans cette perspective, nous suivons déjà, et vous le savez bien, avec intérêt les travaux des six Présidents de la session actuelle, travaux auxquels nous participons en qualité d'observateurs.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur de Belgique de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Sri Lanka.

M. Azeez (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous adresser au nom de Sri Lanka mes meilleurs vœux à l'occasion de votre accession à cette auguste instance. L'Algérie est la dernière présidence à avoir réussi à réunir un consensus sur un programme de travail, il y a plus de dix ans, et nous espérons sincèrement que votre présidence ouvrira la voie à cette percée tant attendue à la Conférence du désarmement, c'est-à-dire à la reprise de négociations sérieuses et déterminées sur les questions centrales inscrites à l'ordre du jour.

Nous accueillons avec optimisme l'approche concertée adoptée par les six présidences de la présente session annuelle pour consolider les travaux de la Conférence et les remerciements d'avoir manifesté dans leur déclaration conjointe l'engagement à dialoguer ouvertement avec tous les États membres dans le but de parvenir promptement à une décision sur un programme de travail. Soyez assurés, Monsieur le Président, chers collègues, que Sri Lanka appuiera sans relâche les efforts que vous déploierez pour parvenir à un consensus et relancer la Conférence du désarmement.

Nous remercions M^{me} Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies, de nous avoir livré les réflexions et les attentes du Secrétaire général de l'ONU sur la voie à suivre. Je souhaite également une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur Khalil Hashmi, Représentant permanent du Pakistan.

Il y a près de vingt-huit ans, alors jeune diplomate en poste à Genève, j'observais avec enthousiasme la Conférence du désarmement qui commençait à exercer son mandat en établissant de nouvelles normes juridiques relatives à la maîtrise des armements et au désarmement à l'échelle mondiale. La Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires nous ont aidés à suivre le rythme effréné du progrès technologique et à nous adapter aux nouveaux défis en matière de sécurité. Il est vrai que la Conférence est dans l'impasse plus ou moins depuis cette époque et que ces travaux restent purement délibératifs depuis 1996. Pourtant, aujourd'hui, alors que je m'appête à quitter mes fonctions de Représentant permanent de Sri Lanka après plus de vingt années, je persiste à croire que la Conférence du désarmement dispose de tout le potentiel dont elle a besoin pour s'acquitter plus efficacement de son mandat. Mais comme

nous le constatons depuis plusieurs années, elle ne pourrait le faire que si nous y mettions notre bonne foi, tout notre cœur et toute notre intelligence.

Dans ses déclarations à la Conférence, Sri Lanka a toujours mis en évidence les rigidités toujours plus fortes qui caractérisent le contexte stratégique sur les plans international et régional, soulignant par là qu'il était plus que jamais nécessaire que la Conférence du désarmement reprenne sa mission fondamentale, laquelle consiste à résoudre ces difficultés en négociant des traités sur le désarmement. Nous avons fait part de notre déception en constatant que malgré l'évolution de la situation, cette instance s'est montrée incapable de réunir les conditions nécessaires à l'ouverture de négociations sérieuses et substantielles sur des instruments juridiquement contraignants. Pourtant, nous sommes d'avis que l'année 2020 est pour nous tous à la fois porteuse d'un défi et d'une occasion de changer de cap. C'est en effet cette année que doit avoir lieu la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui, pour être couronnée de succès, devra envoyer le bon signal empreint de volonté politique et de flexibilité s'agissant des problèmes qui nous empêchent d'engager des négociations au sein de la Conférence du désarmement.

Comme nous l'avons déjà fait savoir, Sri Lanka continue de défendre les objectifs suivants comme étant prioritaires dans le domaine du désarmement :

- Nous sommes favorables à la réalisation d'un désarmement complet suivant une approche graduelle sous-tendue par l'adoption de cadres juridiquement contraignants et la résolution des lacunes juridiques éventuelles ;
- Nous considérons qu'il est prioritaire de respecter pleinement et de promouvoir effectivement et sans tarder la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ;
- Nous souhaitons que toute l'architecture existante dans le domaine du désarmement et les acquis obtenus soient préservés ;
- Nous restons déterminés à parvenir à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace ;
- Nous défendons et promouvons le respect des objectifs fixés par la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques et appelons de nos vœux leur application effective et non discriminatoire ; nous demeurons également attachés aux objectifs de la Convention sur certaines armes classiques et des Protocoles additionnels y annexés et avons œuvré activement en faveur du désarmement humanitaire en ratifiant et appliquant la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions ;
- Nous appelons de nos vœux et appuyons résolument l'application effective de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ;
- Nous souhaitons que des mesures pratiques soient prises pour établir et renforcer des zones exemptes d'armes de destruction massive en se fondant sur les zones exemptes d'armes nucléaires existantes, particulièrement dans les régions qui en sont dépourvues ;
- Nous appelons avec détermination à la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité négatives ;
- Nous appuyons le travail d'identification et d'examen ainsi que la négociation sur les questions nouvelles et émergentes, y compris les systèmes d'armes létaux autonomes.

Nous le savons bien, si les éléments dont je viens de parler demeurent notre position de principe sur les questions de désarmement, seule la recherche du consensus nous permettra d'aller de l'avant. Cela implique de la souplesse sans qu'il soit nécessaire de sacrifier le cœur de notre engagement. Nous devons travailler avec acharnement pour trouver des convergences de vues. À cette fin, nous vous assurons et assurons tous nos collègues ici présents que Sri Lanka entend bien appuyer tous les efforts qui seront déployés pour susciter ce consensus à la Conférence. Nous devons tous tenter sérieusement

de négocier un programme de travail et trouver un moyen d'aller de l'avant susceptible de créer un élan pour travailler sur les questions centrales.

Je l'ai dit tout à l'heure, je quitterai prochainement mes fonctions de Représentant permanent de Sri Lanka. Je saisis cette occasion pour remercier tous mes collègues. Certains sont partis l'année dernière, certains, comme moi, partiront bientôt ou même d'ici la fin de l'année, et d'autres encore viennent peut-être tout juste d'entrer en fonctions et assisteront peut-être à la magie d'une percée cette année. Je les remercie tous pour leur amitié, leur coopération et leur compréhension envers moi-même et envers mon équipe. Je remercie tout particulièrement la Directrice générale, le Service de Genève du Département des affaires de désarmement de l'ONU, le secrétariat de la Conférence et mes collaborateurs pour leur appui constant et pour les conseils qu'ils m'ont apportés pour m'aider à m'acquitter pleinement de ma mission.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur de Sri Lanka de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de Finlande.

M^{me} Hakala (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je remercie d'emblée M^{me} Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, pour son appui aux travaux de la Conférence.

En dépit du caractère de plus en plus imprévisible et inquiétant du contexte mondial, nous espérons que quelque chose de positif pourra finalement sortir de la Conférence cette année. Il est grand temps de tout faire pour modifier le modèle de travail de la Conférence.

La Finlande félicite aussi l'Algérie et vous félicite personnellement, cher collègue, d'avoir accédé à la première présidence de la session de 2020. Vous pouvez compter sur notre appui indéfectible. Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux collègues et souhaitons bonne chance à tous ceux qui nous quittent.

Nous accueillons également avec satisfaction la nouvelle approche adoptée par les six Présidents de la session, qui ont démontré qu'ils entendaient travailler de manière plus collective et rester accessibles à toutes les délégations souhaitant aborder toute question se rapportant à la Conférence. Nous les encourageons à adopter une approche à la fois pragmatique et ambitieuse destinée à permettre à la Conférence d'engager un travail de fond et de fonctionner efficacement.

Monsieur le Président, chers collègues, du point de vue de l'observateur, l'on peut voir le verre comme à moitié vide ou à moitié plein, mais on peut aussi le voir trop grand. Cela s'applique au programme de travail de la Conférence. En le rationalisant et en le simplifiant, nous pourrions enfin nous trouver en possession d'un texte acceptable par nous tous.

À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devons être prêts à redonner sa place au désarmement et plus particulièrement à cette Conférence en tant que composante essentielle du multilatéralisme. De plus, seuls trois mois nous séparent de la Conférence d'examen et il est primordial d'établir un lien vital entre la Conférence du désarmement et la Conférence d'examen. Ne sous-estimons pas le rôle de la Conférence du désarmement, que ce soit pour développer la substance et pour créer un climat favorable aux discussions de New York.

Nous le constatons, les discussions consacrées à la réduction du risque nucléaire progressent et nous espérons que cette thématique sera particulièrement visible lors de nos discussions à New York. Nous avons besoin d'une réflexion novatrice. La Finlande, qui appuie les travaux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement consacrés à la réduction du risque nucléaire, est heureuse de prendre part au dialogue sur la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire.

Nous déplorons la position prise par la Turquie la semaine dernière concernant la participation de Chypre aux travaux de la Conférence en qualité d'observateur, position qui a conduit au rejet de cette demande de participation. Nous réaffirmons la position de l'Union européenne et demandons instamment à la Turquie de reconsidérer sa position.

Enfin, le renforcement du système international fondé sur les règles ainsi que des institutions qui le composent constituent notre objectif global. Nous attendons avec intérêt de travailler avec vous et avec toutes les délégations ici présentes pour faire de la présente session annuelle un succès.

Le Président : Je remercie l'Ambassadrice de Finlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a eues à l'endroit du Président. J'invite maintenant l'Ambassadeur de Suisse à prendre la parole.

M. Baumann (Suisse) : Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour la toute première fois à la Conférence du désarmement en ma qualité de Représentant permanent de la Suisse auprès de la Conférence. Par ailleurs, qu'il me soit permis de vous féliciter pour votre accession à la présidence de cette conférence et de vous assurer de mon plein soutien dans l'exercice de votre fonction. Je souhaite également vous faire part, à vous-même et aux autres membres de la Conférence, de ma gratitude pour les mots de bienvenue prononcés à mon endroit. Mes remerciements s'étendent également à la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, M^{me} Tatiana Valovaya, qui nous a honorés de sa présence ce matin.

La Conférence du désarmement débute sa session de 2020 alors que les défis qui se posent à la sécurité internationale continuent d'aller croissant. Permettre à la Conférence de surmonter les blocages qui l'entravent de longue date afin qu'elle puisse continuer à apporter une réponse à ces défis n'en est que plus important. Dans ce contexte, je souhaite relever un certain nombre d'évolutions concernant nos travaux. Tout d'abord, je souhaite saluer l'initiative prise par les membres de la Conférence qui en assumeront successivement la présidence cette année de renforcer leur collaboration. Il s'agit là d'une évolution positive à même de contribuer au renforcement de la coordination et de la continuité de nos activités, y compris pour ce qui est de l'adoption du programme de travail. Je souhaite également saluer la teneur de différentes interventions prononcées la semaine dernière et ce matin, invitant la Conférence à explorer différentes options afin de lui permettre de se mettre à nouveau au travail.

La délégation suisse est pour sa part convaincue que d'autres approches s'offrent à la Conférence que celle qui veut qu'elle soit à l'arrêt si elle ne s'accorde pas sur un programme de travail comprenant un mandat de négociation en début d'année. Cette réflexion semble maintenant en passe de progresser. En 2018, elle a débouché sur la création d'organes subsidiaires qui ont permis à la Conférence de s'accorder sur des éléments de fond pour la première fois en l'espace de vingt ans. L'année dernière, la réflexion a été alimentée par le document de travail soumis par la délégation des Pays-Bas nous invitant à revenir à la manière dont la Conférence abordait son programme de travail jusqu'au milieu des années 1990. Ce document a surtout permis de nous rappeler que l'adoption du programme de travail et l'adoption d'un ou deux mandats de négociation ne sont pas forcément liés, et que dissocier ces deux éléments pourrait nous permettre d'avancer.

Le document d'information sur la manière dont la Conférence a abordé son programme de travail depuis sa création, distribué la semaine dernière par les six Présidents de la session actuelle, permet de prolonger et d'approfondir la réflexion. Ce document souligne l'étendue des approches mises au point par la Conférence. Il permet de rappeler la souplesse dont ses membres ont fait preuve à plusieurs étapes afin de favoriser l'avancée des travaux de fond. Tel a notamment été le cas au début des années 1990, période pendant laquelle il a même été décidé de continuer les négociations sans formellement adopter de programme de travail.

D'importants mécanismes ont aussi été mis en place afin de surmonter les blocages pendant cette période, par exemple les coordonnateurs spéciaux. Ceci s'applique non seulement aux questions de fond mais également aux thématiques organisationnelles comme l'élargissement de la composition de la Conférence ou l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

Nous avons bien reçu le document non officiel portant sur un projet de proposition pour un programme de travail en 2020, qui a été distribué hier. Celui-ci a été transmis à notre capitale et nous le commenterons en détail à une date ultérieure. À ce stade, je me

contenterai de faire observer que le projet de proposition semble s'appuyer sur les différentes réflexions auxquelles je viens de faire allusion.

Avant de conclure, il me faut aborder un dernier point. Nous déplorons le fait qu'un État participant de longue date à nos travaux en qualité d'observateur a vu sa requête faire l'objet d'une opposition. Cela soulève des questions fondamentales, notamment au regard du fait que cet État, comme d'autres, demande depuis de nombreuses années à être admis à la Conférence, sans obtenir de réponse de notre part. Le dernier élargissement de la composition de la Conférence remonte à 1999 et nous ne nous sommes, depuis lors, jamais réellement penchés sur la composition de la Conférence alors que le Règlement intérieur nous enjoint de le faire sur une base régulière. Il conviendrait que nous nous penchions également sur cette question lors de notre session.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur de Suisse de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne maintenant la parole à la Représentante des États-Unis d'Amérique.

M^{me} Plath (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie une nouvelle fois de nous avoir saisi de l'avant-projet de programme de travail hier soir. Nous en avons été très satisfaits.

Je sais bien que beaucoup d'États membres ici présents aujourd'hui sont encore en train de faire des déclarations nationales et que vous n'aviez pas particulièrement l'intention de procéder à l'examen du texte de manière approfondie aujourd'hui. Toutefois, compte tenu de certaines omissions flagrantes et de certaines des références qui ont déjà été faites aujourd'hui concernant le programme de travail pour les mois qui viennent, ma délégation se sent dans l'obligation d'exprimer pour mémoire notre position, en particulier avant que nous n'examinions plus avant ce texte qui, de notre point de vue, est incomplet et insuffisant à bien des égards.

Ma délégation ne cesse de le rappeler très clairement depuis six ou huit mois au moins, nous avons invariablement demandé, à chaque occasion et lors de chaque débat, que le programme de travail fasse référence à une discussion sur la manière dont nous travaillons ici, à la Conférence du désarmement, et qu'il prévoit une discussion à ce sujet. Nous avons demandé à ce que le programme comporte un débat officiel structuré. Nous l'avons demandé avec insistance et avec des explications depuis la fin de la session de l'année dernière et, plus récemment, lors des séances de la Première Commission. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'adoption de la résolution consacrée à la Conférence du désarmement a été retardée. J'ose espérer qu'avant d'aller plus loin dans l'examen d'un programme de travail ou d'engager un dialogue constructif et plus complet sur ce sujet, nous serons en mesure de répondre à cette préoccupation très pertinente que ma délégation a soulevée à de nombreuses reprises.

Le Président : Je remercie la Représentante des États-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées au Président. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Venezuela.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, la République bolivarienne du Venezuela a demandé la parole aujourd'hui pour souhaiter la bienvenue à M^{me} Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement. Nous la remercions de la déclaration importante qu'elle a prononcée au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres.

En effet, comme le dit le Secrétaire général, le monde d'aujourd'hui fait face à des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, menaces dont les instruments sur le désarmement subissent les effets. Il est certain que des moments dangereux nous attendent.

Ma délégation partage à la fois vos espoirs et vos préoccupations s'agissant de la sécurité du monde en général et de la Conférence du désarmement en particulier. Nous vous réitérons notre intention de coopérer pleinement avec vous et de vous appuyer dans votre travail au cours de la session de 2020.

La situation actuelle en matière de sécurité constitue en effet un frein aux progrès de la Conférence du désarmement. Les tensions croissantes entre l'Est et l'Ouest n'aident pas la Conférence à exploiter pleinement son potentiel de négociation ni à conclure des instruments juridiquement contraignants sur le désarmement nucléaire. Pourtant, au cours de ces dernières semaines, les États membres de la Conférence ont manifesté la volonté de trouver une solution efficace et de sécuriser l'avenir de cette instance.

Notre pays réaffirme l'importance du rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. L'expérience a montré que, pour parvenir à l'avènement durable d'un monde sans armes nucléaires, il était indispensable d'interdire ces armes de façon complète et sans équivoque. La délégation vénézuélienne est prête à progresser vers cet objectif.

Nous sommes convaincus que les efforts des six Présidents de la Conférence tendent vers cet objectif et nous accueillons avec satisfaction le document non officiel contenant l'avant-projet de programme de travail pour la session de 2020 que vous nous avez présenté. Il constitue une base solide pour parvenir à un consensus, et nous espérons être en mesure de l'examiner prochainement.

Nous partageons les espoirs exprimés, entre autres, par les Ambassadeurs de la Fédération de Russie, d'Égypte, du Pakistan et de Sri Lanka s'agissant de la redynamisation des négociations sur des instruments de désarmement politiquement contraignants. Nous prenons acte avec intérêt de la proposition présentée par la Chine et la Russie concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous appuyons également vos observations s'agissant de la nécessité d'éviter toute approche discriminatoire susceptible de mettre en péril nos chances de parvenir à un compromis.

Monsieur le Président, qu'il nous soit permis de vous inviter cordialement à continuer de travailler en étroite collaboration avec la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, M^{me} Valovaya, afin de faciliter un accord sur le programme de travail pour 2020.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur du Venezuela de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. J'invite maintenant le Représentant de l'Allemagne à prononcer son discours.

M. Pilz (Allemagne) (parle en anglais) : Monsieur le Président, je prends la parole pour faire part de l'étonnement de mon gouvernement au sujet de la décision de la Turquie de rejeter la demande de la République de Chypre de participer aux travaux de cette auguste instance en qualité d'observateur. Nous estimons que le fait de refuser le statut d'observateur à un État qui en bénéficiait depuis longtemps à la Conférence du désarmement constitue un précédent négatif qui pourrait rendre notre tâche encore plus ardue à un moment où la Conférence doit déjà faire face à un mélange toxique de difficultés substantielles. C'est pourquoi nous demandons instamment à la Turquie de reconsidérer sa position et de revenir à un mode de travail plus coopératif.

Je réitère notre attachement sans faille à la position de l'Union européenne telle qu'elle a été exprimée dans la déclaration de la semaine dernière.

Le Président : Je remercie le Représentant de l'Allemagne de sa déclaration. Je donne la parole à la Représentante du Mexique.

M^{me} Flores Liera (Mexique) (parle en espagnol) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je vous félicite chaleureusement d'avoir accédé à la présidence de la présente session de la Conférence du désarmement.

Vous pouvez compter sur l'appui du Mexique dans les efforts que vous déploierez pour atteindre notre objectif commun qui est de surmonter le blocage qui paralyse aujourd'hui cette instance et lui permettre de reprendre son travail de fond et d'assumer à nouveau l'obligation fondamentale de négocier qui lui incombe.

Cette année, nous avons une nouvelle fois l'occasion de démontrer notre volonté d'honorer l'engagement que nos pays ont pris il y a quarante-deux ans de travailler à l'avènement d'un monde plus sûr dans lequel il n'y aura plus de place pour aucune arme produisant des effets inacceptables sur le plan humanitaire. Nous sommes loin de cet

objectif et, devant la complexité du scénario actuel, nous devons impérativement nous remettre sur les bons rails.

Nous abordons la présente session avec des sentiments mitigés. D'un côté, nous sommes encouragés de voir la présidence algérienne conduire avec dynamisme nos travaux et les six Présidents de la session travailler en étroite coopération. C'est là pour nous un signal positif que tous les pays devraient garder présent à l'esprit. D'un autre côté, nous discernons parmi les délégations l'impression que nous devons retrouver l'esprit de collaboration et prendre des engagements sérieux afin de permettre à cette instance de retrouver sa vraie nature et sa raison d'être.

Nous reconnaissons également que la difficulté est de taille. L'année dernière n'a pas seulement été une année de blocage de plus à la Conférence ; elle a aussi été une année de plus au cours de laquelle l'état de grande déliquescence dans lequel cette instance se trouve s'est encore aggravé.

Au cours des dernières années, nous ne sommes pas parvenus à adopter le moindre rapport de fond. Cette impasse a été aggravée par la politisation croissante des débats, laquelle a contaminé cette instance en 2018 et 2019 et s'est accompagnée d'échanges vifs qui n'ont pas leur place dans le climat qui devrait inspirer les travaux de la Conférence.

En conséquence, nous exhortons tous les États membres à renoncer à toute action qui pourrait contribuer à politiser nos débats, par exemple à ne pas s'opposer à la participation d'États non membres en qualité d'observateurs. Nous pensons que de telles attitudes ne contribuent pas à l'esprit d'ouverture qui devrait caractériser la Conférence et appelons à un réexamen des objections exprimées.

Monsieur le Président, je ne parlerai pas de votre programme. Nous avons apprécié votre présentation et ferons nos observations une fois que nous aurons eu la possibilité d'en débattre. Je dirai néanmoins simplement que tous les États membres, et pas uniquement quelques-uns, doivent faire montre d'une plus grande souplesse et d'une plus grande créativité afin de libérer la Conférence de sa paralysie.

Au cours des vingt dernières années, nous n'avons pas seulement échoué à conclure la négociation d'un instrument juridiquement contraignant ; nous avons aussi été incapables de nous entendre de bonne foi sur l'ouverture de négociations, alors qu'il serait pourtant possible d'engager un travail, par exemple sur un traité interdisant la production de matières fissiles, tendant vers la réalisation de cet objectif. Le Mexique ne peut ni accepter ni appuyer la simulation, particulièrement dans le contexte de la crise financière que traverse l'ONU, laquelle nous oblige à utiliser les ressources de manière productive et efficiente.

Soyez assuré que le Mexique continuera de contribuer positivement aux efforts de la Conférence. Nous espérons qu'elle reprendra son rôle d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et travaillerons avec vous, avec les autres Présidents et avec tous les États membres pour atteindre cet objectif.

Le Président : Je remercie l'Ambassadrice, et je dis bien l'Ambassadrice, du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a eues à l'endroit de la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Suède.

M. Makarowski (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la Suède souscrit pleinement à la déclaration faite la semaine dernière au nom de l'Union européenne, déclaration dans laquelle notre position sur un certain nombre de questions essentielles est fidèlement reflétée. Je vous félicite également, à titre national, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous remercions également M^{me} Tatiana Valovaya pour sa présence aujourd'hui et pour sa déclaration.

Nous sommes encouragés par l'approche constructive adoptée par les six Présidents de cette année. Nous examinons vos propositions avec intérêt et pensons que le blocage de la Conférence pourra être surmonté prochainement. Soyez assuré de la coopération et de l'appui indéfectibles de la délégation suédoise.

La Suède regrette qu'il n'y ait pas eu consensus sur la demande de Chypre de participer aux travaux de la Conférence en qualité d'observateur. Cette situation est

contraire à la pratique établie de longue date et ne contribuent pas à l'esprit de coopération pourtant ô combien nécessaire à la Conférence. Nous engageons la Turquie à reconsidérer sa position.

Le Président : Je remercie le Représentant de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends la parole au titre de l'exercice du droit de réponse à la suite de la déclaration prononcée tout à l'heure par le Pakistan. Le Pakistan a tenté de présenter des éléments fabriqués de toutes pièces et de ressusciter des idées et des propositions anciennes et discréditées. Cela n'a rien de nouveau, car le Pakistan a pris pour habitude d'abuser de chaque instance, en particulier de la Première Commission et de l'Assemblée générale. Heureusement, le monde ne se laisse pas abuser par ses mensonges et par sa tromperie.

Notre position sur ces différentes questions est bien connue et je n'ai pas besoin de la répéter. Les préoccupations de l'Inde en matière de sécurité ne se limitent pas à une région et c'est pourquoi l'Inde a toujours abordé ces questions dans un contexte mondial.

Le Pakistan a également proféré un certain nombre d'allégations infondées et sans preuve contre l'Inde, eu égard, notamment, au territoire de l'Union indienne du Jammu-et-Cachemire. Ces allégations ne méritent même pas qu'on y réponde, car elles relèvent exclusivement des affaires intérieures de l'Inde. L'Inde, qui est un État responsable, se conforme strictement aux obligations qui lui incombent en vertu des traités internationaux et n'a pas de leçon à recevoir d'un pays qui ne jouit d'aucune crédibilité.

Il eût été préférable que ce pays s'abstienne de faire des commentaires sur des questions qui ne relèvent pas des travaux de la Conférence du désarmement. La Conférence du désarmement n'est pas le lieu approprié pour traiter des questions bilatérales ou régionales, car son mandat concerne la négociation d'instruments d'application mondiale. Comme elle l'a très clairement indiqué à plusieurs reprises, l'Inde est opposée à ce que la Conférence du désarmement se saisisse de questions régionales en matière de sécurité. Ses antécédents irréprochables en matière de non-prolifération sont largement reconnus. Je n'ai donc nullement besoin de répondre aux remarques infondées formulées par le Pakistan. La position de l'Inde concernant l'essai d'une arme antisatellite réalisé le 27 mars 2019 est de notoriété publique et il n'y a donc pas lieu de la répéter.

En 2020, alors que nous sommes tous tournés vers la reprise de travaux de fond à la Conférence du désarmement, la déclaration du Pakistan ne peut être considérée que comme inutile. Les membres de la Conférence n'ont certainement pas oublié les discussions de l'année dernière au cours desquels ce pays a bloqué à plusieurs reprises les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, notamment en 2009, année au cours de laquelle la Conférence est parvenue à un programme de travail consensuel sous la houlette de votre pays, l'Algérie, Monsieur le Président.

Nous exhortons la délégation pakistanaise à s'abstenir de porter devant la conférence des questions qui lui sont étrangères dans le seul but de faire obstacle à la reprise d'un travail sérieux et substantiel. En fait, nous exhortons ce pays à honorer l'engagement qu'il a pris et à agir en responsabilité pour démontrer cet engagement en travaillant à la recherche d'un programme de travail consensuel susceptible de permettre la reprise, à une date rapprochée, d'un travail de fond, y compris la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

Nous espérons que la Conférence reprendra son travail de fond dès que possible. Son ordre du jour est large et couvre les diverses questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, et nous espérons par conséquent que le Pakistan s'abstiendra d'utiliser cette instance à mauvais escient et de lui faire gaspiller son temps précieux en soulevant des questions qui lui sont étrangères. Puisque j'ai dit tout ce que j'avais à dire, je ne prendrai plus la parole et je ne passerai pas davantage de temps sur cette question, par respect pour les travaux de la Conférence du désarmement que vous dirigez avec tant de compétence.

Dans la plus pure des traditions que mon pays incarne, je ne laisserai pas l'esprit négatif suscité par la déclaration du Pakistan au sein de cette auguste instance nous affecter, et je saisis cette occasion pour rendre un hommage sincère aux contributions précieuses de l'Ambassadeur Azeez, notre collègue de Sri Lanka. Nous lui sommes redevables d'avoir conduit avec succès les travaux de la Conférence et d'avoir suscité la réalisation d'un travail de fond en 2018. Ces conseils avisés nous manqueront, au même titre que l'esprit de collégialité dans lequel sa délégation a participé aux travaux de la Conférence sous sa direction. Je lui souhaite le meilleur dans ses futures fonctions.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde pour sa déclaration et je donne la parole à la Représentante de la France.

M^{me} Delaroche (France) : Monsieur le Président, s'agissant des positions plus générales de mon pays relatives au fonctionnement et aux priorités de mon pays pour la Conférence du désarmement, je vous renvoie à la déclaration que nous avons faite la semaine passée. Je souhaite simplement ajouter ma voix à celle des nombreuses délégations qui se sont exprimées aujourd'hui et dans la ligne de la déclaration de l'Union européenne la semaine passée tendant à appeler la Turquie à réexaminer sa position, s'agissant du refus d'octroyer le statut d'observateur à la République de Chypre.

Le Président : Je remercie la Représentante de la France de sa déclaration et je donne la parole au Représentant de la Turquie.

M. Ağacıoğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais exercer mon droit de réponse à la suite de plusieurs des interventions que nous venons d'entendre. Il nous faut, semble-t-il, expliquer une fois de plus notre position cette semaine. Je commencerai par réexpliquer le raisonnement qui sous-tend notre refus d'approuver une certaine demande du statut d'observateur à la Conférence du désarmement.

La plupart des Représentants se rappelleront sans doute la séance d'ouverture de la session de 2019 et la façon dont la demande de la Palestine de participer aux travaux en qualité d'observateur a été bloquée par une poignée d'États membres. Avec ce rejet, qui est intervenu à la demande de certains pays, la pratique établie consistant à traiter les demandes des observateurs de la même façon n'a plus cours.

L'argument invoqué par les pays concernés était qu'ils ne reconnaissaient pas la Palestine en tant qu'État. Nous avons été surpris, car nous n'avons entendu parler de cet aspect qu'à une seule reprise lors de la séance plénière en question. À ce stade, je vous rappelle que la Turquie ne reconnaît pas le Gouvernement chypriote grec, lequel ne représente pas Lile dans son entièreté. Cela ne nous a pas empêché de nous montrer respectueux l'année dernière alors que certains membres de la Conférence exerçaient leurs droits souverains. C'est pourquoi nous n'avons fait que consigner notre appui à la demande de la Palestine, notant qu'il existait une façon de répondre plus constructive que de bloquer l'octroi du statut d'observateur. C'est ce que nous avons fait dans le passé : nous n'avons pas rejeté la demande, mais nous avons consigné notre position à travers une lettre ou une note verbale. De même, de nombreuses délégations ont consigné leur appui à la demande de ce pays, et toutes ont eu l'amabilité de ne pas faire du rejet de cette demande un motif de blocage.

De plus, il est surprenant de constater que les États européens et l'Union européenne, qui avaient gardé le silence l'année dernière, ont préféré intervenir cette année sur cette situation particulière. Il est également surprenant pour nous d'être accusés de politiser la Conférence, alors que nous avons exercé exactement les mêmes droits que les autres délégations.

Nous ne voyons aucune différence entre la demande de la Palestine et les autres demandes adressées conformément au Règlement intérieur de cette instance. Nul doute que l'année dernière, le Secrétaire général de la Conférence, le Secrétaire général adjoint de la conférence et le secrétariat de la conférence, ainsi que la présidence, ont effectué les vérifications nécessaires concernant la liste des demandes d'octroi du statut d'observateur. La demande de la Palestine figurait bien sur cette liste. Autrement dit, la Palestine a été jugée apte à demander à bénéficier du statut d'observateur.

S'agissant des demandes d'octroi du statut d'observateur, la Palestine et le Gouvernement chypriote grec jouissaient exactement du même statut au regard de la Conférence. C'est pour cette raison que nous avons été contraints de modifier notre position. À cet égard, la Turquie ne peut accepter le « deux poids, deux mesures ». Les précédents négatifs concernant les observateurs ont été créés l'année dernière, et non pas cette année, comme l'a affirmé mon collègue allemand.

Le Président : Je remercie le Représentant de la Turquie de sa déclaration et donne la parole au Représentant du Pakistan.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour réagir aux observations de l'Ambassadeur d'Inde. Les éléments concernant l'Inde auxquels notre Représentant permanent a fait référence tout à l'heure dans sa déclaration reposaient tous sur des faits concrets et sur des événements récents. L'Inde a peut-être du mal à s'en accommoder, mais ils sont avérés et irréfutables. L'idéologie toxique et extrémiste qui caractérise l'Inde d'aujourd'hui, ses doctrines basées sur l'offensive, ses prétentions hégémoniques, sa quête de domination stratégique et militaire, son histoire marquée par l'agression de ses voisins et le refus de tout dialogue ou de toute médiation en vue d'un règlement du différend, de l'instauration de la confiance et de la réduction du risque, représentent à l'évidence un danger permanent non seulement pour le Pakistan, mais encore pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Les actions illégitimes récemment perpétrées par l'Inde dans le territoire occupé du Jammu-et-Cachemire, au mépris flagrant des résolutions du conseil de sécurité, couplées à un discours belliciste, ont fragilisé encore un peu plus la situation régionale sur le plan de la sécurité. Contrairement à ce qui a été dit, ces questions relèvent pleinement de la Conférence du désarmement, car elle comporte de graves répercussions pour la paix et la sécurité régionales et internationales. L'Inde doit faire preuve d'un sens des responsabilités et travailler à préserver la paix en Asie du Sud plutôt qu'à la mettre en péril.

L'affirmation véhémement de l'Inde selon laquelle ces considérations en matière de sécurité ne seraient pas limitées à une région géographique est démentie par le fait que pour l'essentiel, ses moyens militaires offensifs sont déployés contre le Pakistan, et ce n'est pas tout. Les plus hauts dirigeants politiques et militaires de l'Inde ont ouvertement eu recours à une rhétorique irresponsable et agressive qui traduit des visées hégémoniques dangereuses.

Dans sa déclaration, l'Ambassadeur d'Inde n'a pas évoqué les nombreux faits que ma délégation a présentés s'agissant de l'accumulation colossale et déstabilisante d'armement, des politiques militaires agressives et de leurs motifs sous-jacents. L'Inde elle-même a publiquement affirmé avoir effectué sa première patrouille de dissuasion dans un sous-marin à propulsion nucléaire probablement équipée d'armes nucléaires en août 2018. L'Inde continue d'annoncer publiquement ses essais de tout un éventail de vecteurs pour des armes aussi bien classiques que nucléaires. L'essai d'une arme antisatellite a aussi été fièrement annoncé par l'Inde elle-même. Dans le même ordre d'idées, les déclarations des dirigeants indiens concernant la remise en question de la posture déclaratoire de « non première utilisation » des armes nucléaires sont aussi de notoriété publique. Ces actes s'ajoutent au développement et à la mise en service par l'Inde de doctrines militaires particulièrement agressives et déstabilisantes prévoyant des attaques classiques contre le Pakistan en deçà du seuil perçu de déclenchement de frappes nucléaires.

Les actions illégitimes perpétrées par l'Inde le 5 août 2019 au Jammu-et-Cachemire visent à consolider davantage l'occupation illégale de ce territoire. Ces actes sont manifestement contraires aux résolutions du Conseil de sécurité, particulièrement en ce qui concerne la réalisation par le peuple du Jammu-et-Cachemire de son droit à l'autodétermination. Les violations flagrantes et systématiques du droit international et du droit international des droits de l'homme commises par l'Inde ont atteint un niveau sans précédent, comme l'attestent abondamment les rapports du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, des organes conventionnels et des organisations de la société civile.

Je voudrais à ce stade souligner un point. Le Jammu-et-Cachemire ne fait pas partie intégrante de l'Inde et cette question ne relève pas des affaires intérieures de l'Inde.

Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, ce territoire fait l'objet d'un différend reconnu sur le plan international. Le Conseil de sécurité s'est réuni à trois reprises au cours des cinq derniers mois pour examiner la question, et il a reconnu la menace que l'Inde faisait peser sur la paix et la sécurité internationales et sur la stabilité stratégique de l'Asie du Sud.

Enfin, s'agissant de l'affirmation de l'Inde relative à son appui à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, affirmation qui ne lui coûte rien et qu'elle défend après avoir amassé des tonnes de matières fissiles non soumises à garanties dans le cadre de ce qu'elle appelle sa réserve stratégique, aidée et encouragée en cela par des exemptions discriminatoires octroyées par le Groupe des fournisseurs nucléaires et en vertu d'accords de coopération nucléaire conclue avec beaucoup de grands pays fournisseur, l'Inde peut sans aucun doute se permettre le luxe de s'en tenir à une position déclaratoire en faveur de l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Pour le Pakistan, de telles déclarations sonnent creux. Si l'Inde prétend être favorable à un traité interdisant la production de matières fissiles, pourquoi insiste-t-elle tant pour que les négociations soient basées sur le mandat Shannon, qui est aussi restrictif ? Pourquoi n'est-elle pas prête à inclure les stocks existants dans le champ d'application du traité, contribuant ainsi véritablement à la stabilité mondiale et régionale ainsi qu'au désarmement nucléaire qu'elle prétend également soutenir ? Le Pakistan constate sans surprise que l'Inde est le plus farouche opposant à un élargissement du champ d'application du futur traité visant à prendre en compte les stocks existants, son but étant de perpétuer les asymétries en Asie du Sud et de conserver définitivement son avantage stratégique. De même, contrairement aux autres États détenteurs d'armes nucléaires qui appuient l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, l'Inde n'a ni déclaré de moratoire unilatéral ni mis fin à sa production de matières fissiles. Elle profite ainsi directement de la situation présente, dont elle rejette hypocritement la responsabilité sur le Pakistan, tout en continuant à gonfler ses stocks de matières fissiles. Si le fait de mettre fin à une production nationale constitue un gage de bonne foi dans la quête de l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, alors l'Inde ne remplit pas cette condition.

La position pakistanaise concernant le traité interdisant la production de matières fissiles est, à l'image de celle de tout autre État membre de la Conférence, guidé par ses intérêts nationaux en matière de sécurité. Il en va de même concernant un programme de travail. Le traité devra garantir une sécurité non diminuée à tous les États, un principe reconnu par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Il devra aussi contribuer à la fois aux objectifs de désarmement nucléaire et aux objectifs de non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Actuellement, la négociation du traité est envisagée dans le cadre du mandat Shannon, lequel produit des conséquences disproportionnées pour le Pakistan. Nous avons été contraints de nous opposer à de telles négociations, car elles pourraient avoir des effets délétères sur nos intérêts vitaux en matière de sécurité. Dans des situations similaires à la nôtre, d'autres pays adoptent exactement la même position à la Conférence sur les questions qui portent préjudice à leurs intérêts nationaux. Nous restons toutefois ouverts et constructifs dans notre engagement sur cette question et recherchons une solution qui réponde aux préoccupations de tous les pays concernés. Nous avons présenté de nombreuses propositions et idées sur le plan bilatéral et à la Conférence, idées et propositions que l'Inde a rejetées à maintes reprises.

Nous nous opposons ouvertement à un traité interdisant la production de matières fissiles basées sur le mandat Shannon pour les raisons que je viens d'exposer. Cependant, nous restons ouverts à la possibilité d'examiner un mandat de négociation qui inclurait expressément les stocks existants dans le champ d'application du traité.

Le Président : Je remercie le Représentant du Pakistan de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir fait l'effort d'établir le projet de programme de travail.

Nous sommes en train de l'étudier attentivement, mais je voudrais toutefois vous livrer quelques réflexions préliminaires.

En premier lieu, l'Iran est profondément convaincu de la pertinence et du rôle crucial de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous devons préserver ce statut. Il existe de nombreuses instances de discussion et de débat, telles que la Première Commission. En deuxième lieu, la Conférence doit centrer son attention sur les quatre questions centrales inscrites à son ordre du jour et éviter de s'en détourner d'une manière qui ne serait pas souhaitable à un moment où le désarmement nucléaire représente une nécessité primordiale.

Le Président : Je remercie le Représentant de l'Iran de sa déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Je ne vois pas de demande de prise de parole. Excellences, chers collègues, je souhaite maintenant suspendre la séance et passer en séance informelle.

La séance est suspendue à midi ; elle est reprise à 12 h 10.

Le Président : Excellences, chers collègues, je tiens à vous remercier une fois de plus pour vos commentaires et suggestions, et je tiens à vous assurer une nouvelle fois qu'avec les cinq autres Présidents, je m'efforcerai de les prendre en considération. J'invite également les délégations à me contacter au niveau bilatéral si elles ont des questions dont elles souhaitent discuter plus en détail.

La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 4 février. Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 15.